

Conférence des acteurs FAMI-FSI

5 décembre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur
Direction générale des étrangers en France



UNION EUROPEENNE



Direction de la coopération internationale

Madame Yildiz ATIS

Responsable de la mission Fonds Européens

Direction de l'asile

Évaluations annuelles et intermédiaire du FAMI et du FSI

UNE ÉVALUATION POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES EUROPÉENNES ET OPTIMISER L'UTILISATION DES FONDS

L'évaluation est encadrée par plusieurs textes réglementaires européens :

✓ **Des critères d'évaluation** sont définis par les textes européens (selon l'article 55 du Règlement horizontal n°514/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 et les questions évaluatives du Règlement d'exécution sur la mise en place d'un cadre commun de suivi et évaluation)

✓ L'élaboration de **livrables à transmettre à des échéances préalablement définies**

Un rapport annuel de mise en œuvre (RAMEO) tous les ans au 31 mars conformément à l'article 54 du Règlement horizontal

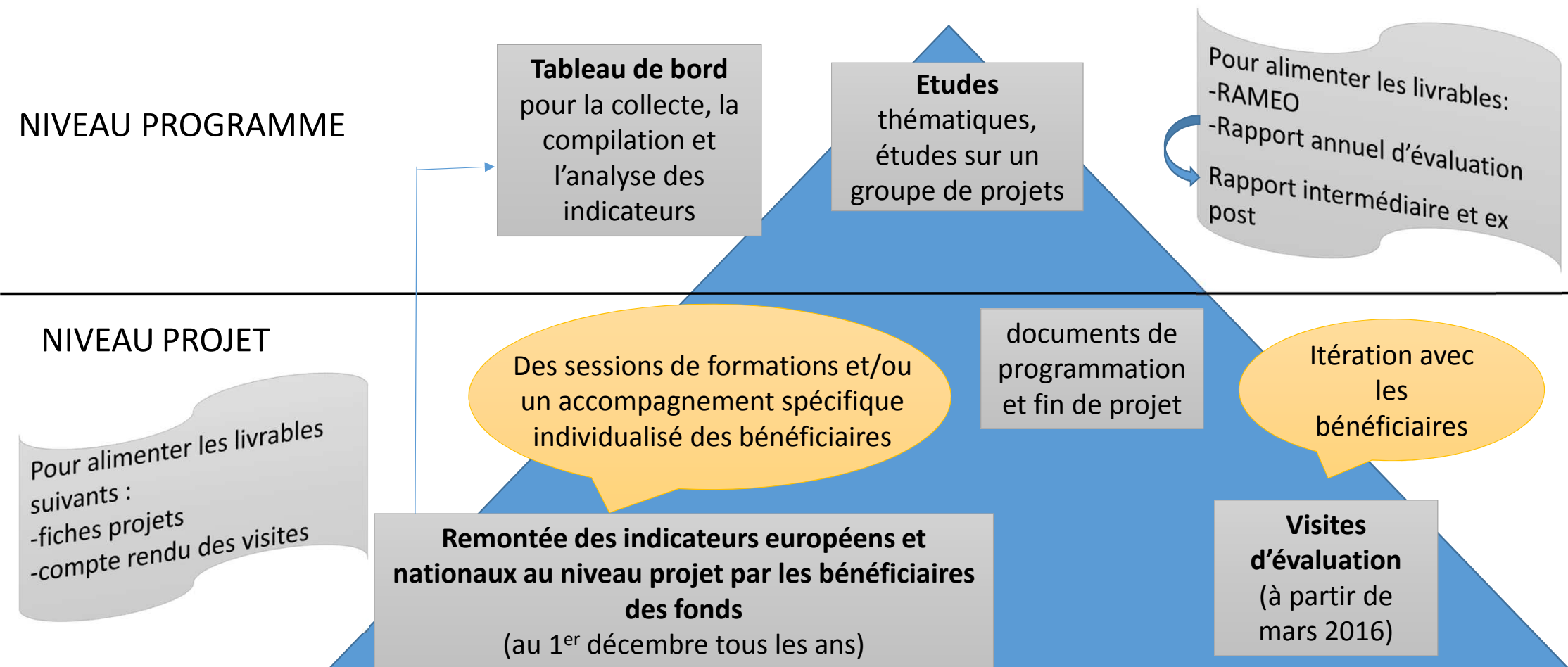
Un rapport d'évaluation intermédiaire et un rapport ex-post conformément aux articles 56 et 57 de ce dit Règlement

✓ **Des structures de rapports** réglementaires d'évaluation

Les rapports annuels d'évaluation des programmes commandés par l'Autorité responsable ont pour but, d'une part, de livrer une analyse de la programmation et des actions mises en œuvre et, d'autre part, d'établir des recommandations afin d'améliorer/optimiser la gestion des fonds dans le futur.

Les travaux d'évaluation doivent s'alimenter mutuellement.

LES SOURCES DE L'ÉVALUATION



UNE ÉVALUATION POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES EUROPÉENNES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Livrables liés à l'évaluation			d'ici le 20 décembre 2016 : publication dans le JOUE du règlement d'exécution sur la mise en place d'un cadre commun de suivi et évaluation	<p>Début 2017 : Publication de la COM de son évaluation des fonds SOLID.</p> <p>Février 2017 : 2 rapports annuels d'évaluation des programmes sur l'année 2016 (+fiches descriptives) à livrer à l'AR</p> <p>Au 31 décembre 2017 : Rapport d'évaluation intermédiaire.</p>	Février 2018 : 2 rapports annuels d'évaluation des programmes sur l'année 2017 (+fiches descriptives) à livrer à l'AR	Février 2019 : 2 rapports annuels d'évaluation des programmes sur l'année 2018 (+fiches descriptives) à livrer à l'AR	Février 2020 : 2 rapports annuels d'évaluation des programmes sur l'année 2019 (+fiches descriptives) à livrer à l'AR			Au 31 décembre 2023 : Rapport d'évaluation ex post
Livrables liés au suivi			Rapport annuel de mise en œuvre (31 mars 2016)	Rapport annuel de mise en œuvre (31 mars 2017)	Rapport annuel de mise en œuvre (31 mars 2018)	Rapport annuel de mise en œuvre (31 mars 2019)	Rapport annuel de mise en œuvre (31 mars 2020)	Rapport annuel de mise en œuvre (31 mars 2021)	Rapport annuel de mise en œuvre (31 mars 2022)	Rapport final de mise en œuvre (31 mars 2023)